

Retranscription à l'identique de la copie remise par la/le candidat·e

MEILLEURE COPIE

3^{ème} concours

ÉDUCATEUR·RICE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL·E DE 2^E CLASSE TERRITORIAL·E

Session 2020

ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Ville de Sportville
Service des Sports

Le 21 janvier 2020

RAPPORT à l'attention de Monsieur le Maire

Objet : Le sport-santé sur ordonnance

Référence : - Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé

Deux ans après la publication du décret dit sport santé sur ordonnance, les dispositifs émergent de façon très inégale. Les collectivités territoriales sont à la manœuvre avec ou sans appui des agences régionales de santé.

Ainsi, au cœur du débat, le sport santé sur ordonnance. Devenu une priorité nationale, l'activité physique adaptée peut être prescrite par les médecins. Une prescription qui pourraient soigner les maux d'une société en mal. Notre commune au regard des événements récents a donc décidé de réagir.

Dès lors, le présent rapport se propose dans un premier volet d'établir un état des lieux du sport santé sur ordonnance (I) et dans un deuxième volet, de mettre en exergue les actions individuelles et collectives permettant d'élaborer un plan d'action (II).

I) Le sport sur ordonnance, un bilan mitigé.

Le sport santé sur ordonnance est propulsé par des textes officiels et des initiatives innovantes de certaines communes. Dans un premier temps, un état des lieux est présenté (A) pour dans un second temps, souligner les freins existants à la mise en place du sport-santé sur ordonnance.

A) Un état des lieux du sport-santé

L'observatoire nationale de l'activité physique (AP) et de la sédentarité (ONAPS) a tenté un recensement des initiatives. Il fait état, au 21 décembre 2018, de 96 dispositifs répertoriés en France, conduite à l'échelle de la commune. Pourtant, le sport-santé sur ordonnance est insufflé par le décret n° 2016-1990 du 30/12/2016 relatif à la dispensation de l'AP adaptée prescrite par les médecins traitant pour les patients atteints d'une longue maladie (ALD).

L'objectif est la prévention des facteurs de risques pour la santé. La prescription d'AP est délivrée par un médecin traitant, la prise en charge des séances se fait par des professionnels via un programme personnalisé et progressif en terme de forme, d'intensité et de durée de l'exercice. De plus, en dehors que la sédentarité entraîne souvent de nombreux problèmes de santé tels que le surpoids, voire l'obésité, des troubles cardio-vasculaires, du diabète et de nombreuses autres comorbidités, il est également précisé que l'AP a de nombreux bénéfices pendant et après la maladie. En effet, l'AP régulière entraîne une baisse du taux de cancer 25 % pour les cancers du sein, de l'endomètre et du côlon. De même que la cause de 27 % du diabète est lié à la sédentarité. Pour finir, ce volet sport-santé sur ordonnance permet de mettre l'accent sur l'enjeu économique. Le CNOSF (centre national olympique du sport français) estime entre 10000 et 20000 le nombre d'emplois qui pourraient être créés dans le secteur de l'enseignement de l'APA. Le sport santé ne doit plus être considéré comme un coût mais comme un investissement. Et pour cause, le ministère des Sports évalue à 7,7 milliards d'euros, les gains qui pourraient être obtenus en terme sanitaire si l'ensemble des français avait un niveau de pratique satisfaisant.

B) Les principaux freins du sport-santé sur ordonnance.

Le nombre d'initiatives et de bénéficiaires représente encore une goutte d'eau parmi les 10 millions de patients souffrant d'ALD. Au total, 22 FO ont été agréés avec, pour chacune d'elles, une définition des conditions d'exercices des encadrants. En effet, le dispositif réglementaire peut apparaître complexe mais le principal défaut du système ne se situe pas à ce niveau : c'est le financement bien sûr. Résultat : les dispositifs génèrent des inégalités, ce qui rend compliqué l'accès aux soins. Au final, lorsque les patients sortent du dispositif initial, qui est généralement gratuit pour eux, le reste à charge peut être totalement différent d'un territoire à l'autre. De plus, il existe un manque de connaissance des impacts de la santé de l'AP, ce qui se reflète dans une absence de recommandations pour la consultation et la prescription médicale de l'AP. Ceci entraîne une réticence des médecins qui craignent le risque d'accident cardio-vasculaires. Il y a clairement un manque de connaissance sur le sport-santé ordonnance dans la pratique qui se caractérise également par une absence de parcours de soins structuré.

Pour finir, à Strasbourg, seuls 2000 médecins prescrivent régulièrement de l'AP. Cette faible mobilisation des médecins s'expliquent en partie par le manque de formations disponibles pour eux sur le sujet, par un manque de temps de consultation pour pouvoir parler avec leurs patients et également par un manque d'informations sur les réseaux locaux d'APA vers lesquels ils pourraient orientés leurs patients.

Ainsi, le sport sur ordonnance repose sur des textes de lois qui permettent aux médecins de prescrire des séances d'AP, il existe certains freins tels que la formation qui pourraient être résolus si la formation devenait une priorité à l'élaboration et la mise en place du plan d'action.

II) Le sport santé sur ordonnance: une priorité communale.

A) Une phase de conception : une action innovante

La phase de conception est le reflet de quatre étapes bien distinctes. La première étape consiste à se documenter et à projeter notre commune sur une action sport-santé sur ordonnance. Pour cela, il se réfère à d'autres CT qui ont déjà travaillé sur cet axe telles que Carcassonne ou encore Strasbourg, ou encore se rapprocher de certains patients en ALD pour des échanges directs.

La seconde étape est d'établir un diagnostic, il permet de recueillir des éléments de connaissance et de les confronter au projet afin de mieux le positionner : quelle type d'action ? pour quel public ? Les partenaires ? Quelle activité physique ? Le lieu de l'AP ?

La troisième étape est de dégager un objectif général et des objectifs opérationnels. L'objectif général est :

- * Offrir une activité sport-santé

Les objectifs opérationnels sont :

- * pratiquer une AP régulières pour les patients atteints d'1 ALD
- * Faire un suivi de chaque patient
- * former les agents territoriaux

Les objectifs opérationnels répondent à la méthode SMART : S comme spécifique, M comme mesurable, A comme acceptable, R comme réalisable et T comme temporellement défini.

La quatrième étape est de créer un comité de pilotage. Il est question également de réunir tous les acteurs qui gravitent autour de cette action l'OMS, le CCAS, le service des sports, des médecins, le DGA, le DGS, le Maire.

B) Vers une mise en place : un pari lancé

Après avoir établi un squelette du plan d'action, l'objectif suivant est de déterminer les modalités de mises en place. Cette mise en place débute par une liste de toutes les tâches à accomplir, il s'agit de répertorier et de hiérarchiser les missions et actions à mettre en place avant le début de l'action, pendant et même après.

Une seconde réunion peut être organisée afin que chaque protagoniste connaisse son rôle, sa mission dans ce plan d'action sport santé : un échancier sera établi pour connaître l'avancement des opérations. Ensuite, il s'agira de s'attarder sur les moyens humains et financiers. Pour les premiers, il suffira de lister tous les bénévoles et les professionnels, pour les seconds, il faudra penser entreprise afin d'établir un budget prévisionnel afin de connaître les ressources et les dépenses. La ville de Biarritz s'est lancée dans le développement d'une démarche sport-santé, les chiffres clés montrent une subvention de 70 000 € / an accordé à l'association Biarritz côte basque. Il faudra également compter sur un budget formation pour nos agents territoriaux afin qu'ils puissent répondre au mieux à la demande des patients en ALD.

De plus, une évaluation de l'action sera à mettre en place. Si l'évaluation quantitative est intéressante, l'évaluation qualitative est indiscutable. Elle permet d'avoir le résultat attendu de l'action mise en place. Pour cela, un questionnaire peut être établi pour connaître la satisfaction ou des échanges directs avec les patients.

Enfin, une condition de réussite à ne pas oublier : le volet communication. Chaque action mérite d'être connue et reconnue. Nos services de communication se charge de faire des flyers, des affiches afin de promouvoir le sport santé et ses bienfaits sur notre action.

Ainsi, le sport-santé sur ordonnance est insufflé par une politique qui mise sur l'AP pour diminuer les risques de maladies. La prescription est une première victoire, ne reste plus qu'à propager cet engouement : SEUL, ON VA VITE ; ENSEMBLE, on va plus LOIN.